

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 20 février 2007, à 19H00, au Centre de Plein Air Quatre Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller	François Garon

Était absent :

Monsieur le conseiller	Alain Royer
------------------------	-------------

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, sec.-trés., et 5 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2007
5. Correspondance : Voir liste
6. Trésorerie :
 - 6.1 Rapport financier au 31 janvier 2007
 - 6.2 Approbation de la 'Liste détaillée des chèques pour la période 1 – janvier 2007
 - 6.3 Présentation des Comptes à payer - février 2007
7. Dépôt de documents
8. Avis de motion
 - 8.1 Règlement concernant les normes pour l'entreposage extérieur du bois de chauffage et pour les entrées privées, ajoutant certaines définitions et modifiant le règlement de zonage #122.
9. Règlements
10. Résolutions :
 - 10.1 Retrait de l'avis de motion concernant le projet de règlement modifiant les principaux usages permis dans les zones 11-A et 13-A (Avis de motion *donnée le 20 janvier 2007*)
 - 10.2 Nomination d'un directeur général
 - 10.3 Demande d'abolition des frais d'interurbains entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Saint-Augustin-de-Desmaures
 - 10.4 Modification au contrat d'engagement de l'inspecteur municipal
 - 10.5 Mandat à la MRC de Portneuf pour l'intégration des courbes 0-20 ans et 0-100 ans du territoire de la Ville de Lac Sergent au règlement de contrôle intérimaire no 277 (*RCI*)
 - 10.6 Avis juridiques demandé à la firme Heenan Blaikie Aubut concernant les usages permis suite à l'implantation d'un cabanon.
 - 10.7 Appui au projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
 - 11.1 Compte-rendu de la consultation publique sur le #225
 - 11.2 Dossier renaturalisation : envoi d'un correctif aux 131 citoyens visés
12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour;
13. Deuxième période de questions
14. Clôture de la séance
15. Levée de la séance

retiré

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine fait la lecture de l'ordre du jour.

- 07-02-275 Il est **PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité
- QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu.
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
Aucune question n'est posée.
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2007**
- Séance ordinaire du 20 janvier 2007**
Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la directrice générale et sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.
- 07-02-276 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité
- QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2007 soit adopté tel que présenté;
- QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la sec.-trés. soient par la présente résolution, autorisés à le signer.
5. **CORRESPONDANCE**
Mme Josée Brouillette fait lecture de la liste de correspondance et la dépose.
6. **TRÉSORERIE**
- 6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 JANVIER 2007**
À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 janvier 2007.
- 07-02-277 Il est **PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité
- QUE** ledit rapport financier soit adopté tel que lu.
- 6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 1 AU 31 JANVIER 2007**
- Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la directrice générale et sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.
- Madame Josée Brouillette fait le dépôt de la liste détaillée des chèques émis pour les dépenses dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 52 888.19 \$.
- 07-02-278 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité
- QUE** ladite liste de chèques émis soit adoptée tel que présentée.
- 6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2007**
- À la demande de Monsieur Denis Racine, Mme Josée Brouillette, sec.-trésorière., fait la lecture des comptes à payer pour le mois de février 2007.
- 07-02-279 Il est **PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** les comptes à payer au montant de \$5 737.59, liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et un certificat de disponibilité est émis par la secrétaire-trésorière.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
Aucun dépôt de documents.

8. **AVIS DE MOTION**

8.1 Règlement concernant les normes pour l'entreposage extérieur du bois de chauffage et pour les entrées privées, ajoutant certaines définitions et modifiant le règlement de zonage #122 et abrogeant les règlements #187 et #202.

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Johanne Tremblay-Côté, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De modifier les normes pour l'entreposage extérieur du bois de chauffage et pour les entrées privées, et ajouter certaines définitions et modifiant le règlement de zonage numéro 122 et abrogeant les règlements #187 et 202.

9. **RÈGLEMENTS**

10. **RÉSOLUTIONS :**

10.1 Retrait de l'avis de motion concernant le projet de règlement modifiant les principaux usages permis dans les zones 11-A et 13-A (Avis de motion donnée le 20 janvier 2007).

CONSIDÉRANT que les zones agricoles 11-A et 13-A sont sous « contrôle municipal » au sens du schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces zones doivent être conformes au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau schéma d'aménagement adopté le 24 janvier dernier par la MRC de Portneuf ne sera officiellement en vigueur que suite à l'approbation gouvernementale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé que l'avis de motion donnée le 20 janvier 2007 concernant le projet de règlement modifiant les principaux usages permis dans les zones 11-A et 13-A soit retiré.

10.2 Nomination d'un directeur général.

CONSIDÉRANT qu'une modification apportée à la Loi sur les cités et villes fait en sorte que toute municipalité régie par cette loi a désormais l'obligation, plutôt que la possibilité, de désigner un directeur général (art. 22 et 152);

CONSIDÉRANT qu'une personne peut être le titulaire à la fois du poste de directeur général et de tout autre poste de fonctionnaire ou d'employé;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

07-02-280

QUE le Conseil de Ville nomme Madame Josée Brouillette, au poste de directrice générale, et ce, pour la durée de son contrat d'engagement.

10.3 Demande d'abolition des frais d'interurbains entre les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Saint-Augustin-de-Desmaures

ATTENDU qu'une partie du territoire avoisinant Lac-Sergent est desservie par *Telus* et qu'une partie du territoire est desservie par *Bell*;

ATTENDU que l'élargissement de la zone d'appel local pour les contribuables desservis par *Telus* ou par *Bell* aux indicatifs 842, 847, 875, 876 et 878 réglerait la problématique des frais d'interurbains ;

ATTENDU que depuis plusieurs années les citoyens des municipalités concernées demandent l'abolition de ces frais d'interurbains ;

07-02-281

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
RÉSOLU à l'unanimité

DE demander à *Telus* et à *Bell* de prendre toutes les mesures appropriées afin que les frais d'interurbains soient abolis à l'intérieur de la municipalité ainsi qu'avec les indicatifs 842, 847, 875, 876 et 878 ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit également expédiée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.), au député fédéral de Portneuf-Jacques-Cartier, M. André Arthur, à la ministre du Patrimoine canadien et de la condition féminine, l'honorable Beverley J. Oda.;

10.4 Modification au contrat d'engagement de l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT le développement sur le territoire de Lac-Sergent et au alentour;

CONSIDÉRANT les demandes de permis de plus en plus nombreuses et les diverses tâches reliées à l'urbanisme se multiplient années après années;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les services de l'inspecteur municipal à raison de cinq (5) jours semaines, de janvier à décembre ;

07-02-282

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Ville de Lac-Sergent modifie le contrat de travail de l'inspecteur municipal et que les ajustements nécessaires à son engagement sur une base temps plein soient faits au présent contrat ;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution, autorisés à le signer et que copie intégrale est annexée au présent procès-verbal.

10.5 Mandat à la MRC de Portneuf pour l'intégration des courbes 0-20 ans et 0-100 ans du territoire de la Ville de Lac Sergent au règlement de contrôle intérimaire no 277 (RC)

CONSIDÉRANT que les élévations des cotes de récurrences 20 ans et 100 ans ont été réalisées lors des travaux de construction du barrage et que les courbes de niveau ont été captées sur une carte urbaine;

CONSIDÉRANT que les courbes de niveau doivent être approuvées et intégrées au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Portneuf afin qu'elles deviennent applicables;

07-02-283

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Ville de Lac-Sergent mandate la MRC de Portneuf pour l'intégration des courbes 0-20 ans et 0-100 ans au règlement de contrôle intérimaire no 277 (RC) ;

ET que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Portneuf soit appliqué sur le territoire de Lac-Sergent.

10.6 Avis juridiques demandé à la firme Heenan Blaikie Aubut concernant les usages permis suite à l'implantation d'un cabanon)

REPORTÉ

10.7 Appui au projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU que le ministère des Transports propose le réaménagement d'une portion de 3.7 kilomètres de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la route 367 constitue un des principaux accès à la Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement, région de la capitale nationale, s'oppose au projet et qu'il a demandé des audiences publiques au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

ATTENDU que la deuxième partie des audiences publiques aura lieu le 26 février 2007, au centre Anne-Hébert, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent est en accord avec le mémoire proposé;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
RÉSOLU à l'unanimité

07-02-284

QUE la Ville de Lac-Sergent appuie le mémoire de la Ville de Saint-Raymond relatif au projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Compte-rendu de la consultation publique – 10 février 2007

M. le maire, Denis Racine résume les discussions et commentaires émis lors de l'assemblée publique concernant le second projet de règlement #225 sur la renaturalisation des rives qui s'est tenue le 10 février 2007 au Centre de Plein Air 4 Saisons à Lac-Sergent.

11.2 Dossier renaturalisation : envoi d'un correctif aux 131 citoyens visé

Considérant que l'envoi du **protocole d'entente** pour la renaturalisation des rives pouvait porter à confusion sur l'engagement du citoyen vis-à-vis l'APPELS, un correctif a été acheminé aux 131 citoyens visés par cette mesure. Les principales corrections sont l'engagement exclusif à la Ville de Lac-Sergent et non pas à l'APPELS et n'implique plus la poursuite de revégétalisation au cours des trois années subséquente mais bien seulement pour l'année en cours.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

07-02-285

QUE la séance soit levée à 19h40.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés.

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et sec.-trés.